

DECRET N° 98-221 **DU 18 Juin 1998**
portant nomination du directeur général de
l'énergie.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, MINISTRE DE LA DEFENSE NATIONALE

Vu l'Acte Fondamental ;

Vu le décret n° 98-135 du 12 mai 1998 portant attributions et organisation de la direction générale de l'énergie ;

Vu le décret n° 98-137 du 12 mai 1998 portant attributions et organisation du ministère de l'énergie et de l'hydraulique ;

Vu le décret n° 82-595 du 18 juin 1982 tel que modifié par le décret n° 92-011 du 20 février 1992 fixant les indemnités allouées aux titulaires de certains postes administratifs ;

Vu le décret n°002-97 du 2 novembre 1997 tel que modifié par le décret n° 98-5 du 20 janvier 1998 portant nomination des membres du Gouvernement.

En Conseil des ministres ;

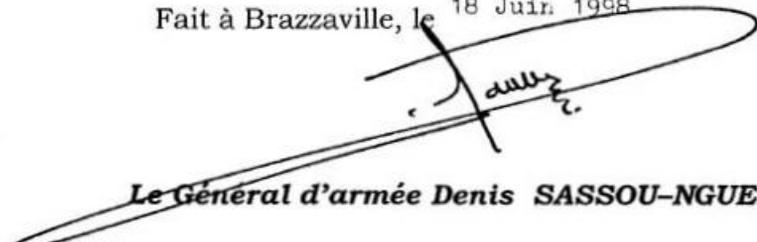
D E C R E T E :

Article premier.- Le commandant **IWANDZA Jean Marie** est nommé directeur général de l'énergie.

Article 2.- Le commandant **IWANDZA Jean Marie** percevra les indemnités prévues par les textes en vigueur.

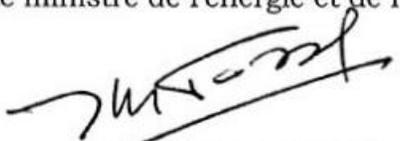
Article 3.- Le présent décret sera inséré au Journal Officiel./-

Fait à Brazzaville, le 18 Juin 1998


Le Général d'armée Denis SASSOU-NGUESSO.-

Par le Président de la République,
ministre de la défense nationale,

le ministre de l'énergie et de l'hydraulique,


Jean-Marie TASSOUA.-

Le ministre des finances et du budget


Mathias DZON.-